

## Procès-verbal du Bureau du lundi 14 décembre 2020

---

**Présents :** Jean-Louis MAITRE, Christian VUILLAUME, Michel TROSSAT, Eddy LACROIX, Jérôme TOURNIER, Sylvie FAUDOT, Gisèle GHELMA, Dominique MEAN, Corinne LINDA, David GUYOT, Mathilde CYROT-LALUBIN, Joël PAGET, Quentin PAROISSE, Marie-Odile MAINGUET,

**Excusés :** Fabrice GRIMAUT, Marie-Paule PONTHEUX, Stéphane LAMBERGER, Bernard JOLY, Denis LEGRAND, Arnaud RICHARD, Yves MOUREY

**Absents :** Bernard MONNIER

Lieu : Visioconférence

---

### **Ordre du Jour :**

*Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2020*

#### **Administration générale**

1. *Groupement d'achat gaz naturel : renouvellement de l'engagement*
2. *SIVU des Charmettes : convention de mise à disposition de services*
3. *Modification au tableau des effectifs*

#### **Environnement, mobilité et transition énergétique**

4. *Animation du site Natura 2000 « reculées de la Haute Seille » : dossier de financement 2021*

#### **Voirie, bâtiments et équipements communautaires**

5. *Atelier technique de Ruffey-sur-Seille : état d'avancement du dossier*

#### **Informations diverses**

*Convention avec L'Eden Valley : discussion*

*Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : avancement*

---

Il est proposé aux membres du bureau, d'approuver le procès-verbal du 23 novembre 2020.

Les membres du bureau communautaire **approuvent à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020. Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Bureau le 10 décembre 2020.

### **Administration générale**

#### **1. Groupement d'achat gaz naturel : renouvellement d'engagement**

Par délibération n° 2020-02, le conseil communautaire en date du 16 janvier 2020 a autorisé l'adhésion de la CCBHS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés mené par le SIDEC.

**Le coordonnateur** est le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, il est chargé de :

- procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres
- signer et notifier les marchés ou accords-cadres
- conclure les modifications en cours d'exécution des accords-cadres et marchés passés.

La CAO pour l'attribution des marchés et accords-cadres est celle du coordonnateur.

***Le gestionnaire administratif et de recueil d'informations et de données*** est le SIDEC.

IL est chargé des missions suivantes :

- l'accompagnement des membres dans la définition de leurs besoins
- le recensement des besoins des membres et leur centralisation auprès du coordonnateur
- L'assistance des membres au cours de l'exécution des marchés.

**La CCBHS en tant que membre, est chargé de :**

- Communiquer au gestionnaire et au coordonnateur nos besoins en vue de la passation des marchés et accords-cadres ;
- Assurer la bonne exécution des marchés portant sur l'intégralité de nos besoins,
- Informer notre gestionnaire de cette bonne exécution ;
- Participer financièrement aux frais de fonctionnement du groupement conformément
- Informer notre gestionnaire de toute évolution prévisible de notre contrat (extension, construction, acquisition ou vente de bâtiments...)

*Suite à la demande du SIDEC du Jura, par courrier en date du 16 novembre 2020, il vous sera proposé de renouveler l'engagement de la CCBHS au Groupement d'achat énergies Gaz Naturel mené par le SIDEC afin de relancer la consultation en 2021 pour la période 2022-2024.*

#### **Délibération n° 2020-29**

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'engagement de la CCBHS au groupement pour l'achat d'énergies Gaz Naturel mené par le SIDEC du Jura et son coordonnateur ;
- **PREND NOTE** que la consultation sera lancée par le SIDEC en 2021 ;
- **RAPPELLE** que le montant de l'adhésion est de 60 € par an et par énergie, permettant l'accès à des tarifs négociés ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;
- **DIT** que le montant nécessaire sera inscrit au budget prévisionnel 2021 ;
- **DONNE** mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et

d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **2. SIVU des Charmettes : Convention de mise à disposition de services**

Le Syndicat intercommunal à vocation unique situé à Sellières a pour mission de gérer L'EHPAD de Sellières. Suite à la fusion avec l'Hôpital de Poligny, le SIVU continue d'exister pour gérer le patrimoine immobilier du syndicat.

Le 28 mars 2017, une convention de mise à disposition de services a été signée entre la CCBHS et le SIVU afin de mutualiser la fonction support secrétariat. Un agent est mis à disposition à raison de 1 heure hebdomadaire. Cette convention prend fin le 31 décembre 2020.

Suite à la démission de l'agent mis à disposition, il est proposé, en accord avec le Président du SIVU des Charmettes, de reconduire la convention de mise à disposition de services pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2021 et donc de mettre à disposition un agent de la CCBHS au SIVU des Charmettes à raison, cette fois ci, de 2 heures hebdomadaires (1 heure hebdomadaire auparavant).

*Il est proposé de reconduire la convention avec le SIVU des Charmettes jusqu'au 31 décembre 2021 pour la mise à disposition d'un agent de la CCBHS à raison de 2 heures hebdomadaires.*

### **Délibération n° 2020-30**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de services pour le SIVU des Charmettes ;
- **PREND NOTE** que la mise à disposition d'un agent au SIVU des Charmettes est à raison de 2 heures hebdomadaires ;
- **PREND NOTE** que le SIVU des Charmettes s'engage à rembourser à la CCBHS les charges de personnel engendrées par la mise à disposition (rémunération et charges sociales) ;
- **PREND NOTE** que le SIVU prend à sa charge en cas, arrêt maladie, le salaire réel, les frais de déplacements effectués dans le cadre de la mise à disposition ;
- **PREND NOTE** que la durée de la convention est de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce dossier.

### 3. Modification au tableau des effectifs

Il s'agit pour le SIVU des Charmettes, vu la démission de l'agent mis à disposition, d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à raison de 2 heures hebdomadaires à compter du 7 décembre 2020.

L'agent démissionnaire du SIVU consacre l'heure attribué auparavant au SIVU à l'administratif du pôle enfance et jeunesse.

#### Délibération n° 2020-31

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs comme suit :
  - **D'ouvrir** un poste d'adjoint administratif, catégorie C à raison de 2 heures hebdomadaires à compter du 7 décembre 2020 ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

## Environnement, mobilité et transition énergétique

### 4. Animation du site Natura 2000 « Reculées de la Haute Seille » : dossier de financement 2021

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille est la structure opératrice du site Natura 2000 Reculées de la Haute Seille, couvrant partiellement 6 communes sur 2 EPCI jurassiens. Elle assure donc la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) en collaboration avec ces collectivités locales.

L'animation liée au Document d'Objectif du site Natura 2000 est financée à 100% par des fonds État français et Union européenne (programme FEADER), sous couvert du dépôt d'une demande de subvention en fin d'année N-1.

Le bureau doit ainsi statuer sur l'animation du site Natura 2000 en 2021 et, le cas échéant, proposer un plan de financement.

Dépenses		Recettes	
Animation (Chargé de mission, frais professionnels, impression de documents...)	5 566,35 €	Etat (37%)	2 059,55 €
		UE (63%)	3 506,80 €
<b>Total</b>	<b>5 566,35 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 566,35 €</b>

*Il est proposé de délibérer afin d'approuver la poursuite de l'animation et la mise en œuvre du DOCOB sur le site Natura 2000 «Reculées de la Haute Seille» et d'approuver le plan de financement pour 2021.*

#### **Délibération n° 2020-32**

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet de mise en œuvre et d'animation du site Natura 2000 des Reculées de la Haute Seille pour un montant total de 5 566,35 € TTC, pour l'année 2021 ;
- **SOLLICITE** l'Etat et l'Europe pour l'attribution de subventions
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Animation (Chargé de mission, frais professionnels, impression de documents...)	5 566,35 €	Etat (37%)	2 059,55 €
		UE (63%)	3 506,80 €
<b>Total</b>	<b>5 566,35 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 566,35 €</b>

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à l'animation et à la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site des Reculées de la Haute Seille.

### **Voirie, bâtiments et équipements communautaires**

#### **5. Atelier technique de Ruffey-Sur-Seille : état d'avancement du dossier**

*Il est proposé une présentation de l'état d'avancement de ce dossier.*

#### **Remarques**

*Michel TROSSAT présente également le projet à moyen terme d'une installation sur la commune de Bletterans. Mme MEAN propose que la CCBHS et la commune rencontrent le prestataire actuel qui réfléchit à la mise en œuvre d'un bâtiment type industriel, sur lequel il y aura des panneaux solaires. Il y aurait possibilité de faire une travée supplémentaire pour accueillir les services techniques de la CCBHS. Une rencontre va être organisée sur place rapidement.*

### **Informations diverses**

#### **Convention avec l'Eden Valley : discussion**

Rappel :

engagement du chenil et engagement de la CCBHS 14 000 € par an 250 € par chien

- En 2019 : 5 chiens facturés soit 5 x 250€
- En 2020 : RAS

Monsieur Luc Michaud maire de Lavigny, indique qu'il n'arrive pas à joindre Madame Laroche, portable sur messagerie pour des raisons de santé.

### **Remarques**

*Monsieur le Président rappelle les conditions financières de cette convention, qui avait déjà été négociée à la baisse. Toutefois, payer 14 000 € à l'année pour aucun chien rattrapé, cela fait très cher.*

*Suite à la discussion, il s'avère nécessaire de réfléchir à un autre organisme notamment car se pose également la question de la capture des animaux qui parfois, peut poser des difficultés.*

*M PAGET est chargé par le Bureau de prendre contact avec d'autres organismes dont la fédération des chasseurs ou l'ACCA locale pour trouver un nouveau prestataire.*

### **Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : avancement**

Actuellement,

- 28 communes sont favorables au transfert (13 405 habitants)
- 1 commune refuse le transfert (Chemenot : 37 habitants)
- En attente de réponse : 25 communes

### **Remarques**

*Il est donc indiqué que le « transfert des modalités de financement » a été accepté par la majorité qualifiée requise. Le Président indique qu'une réunion aura lieu prochainement avec l'agence d'ingénierie du Département pour évoquer cette question du financement du SDIS.*

### **TOURISME**

*M VUILLAUME indique que tous les sous-groupes de travail au sein de la commission Tourisme ont pu se réunir soit en présentiel, soit en visioconférence (Sentiers de randonnées, Jurafaune, Mirebel, etc...).*

*Concernant l'office de tourisme et la création d'un site internet, 3 sociétés ont été retenues et reçues. Une société fait tout à fait l'affaire d'un point de vue technique et compétences (sous*

*réserve d'une vérification de la fiabilité économique) : la société IKUZO. L'application « Jura et Moi » pourra être reprise et fondue dans le site internet et ses déclinaisons. Le projet sera facturé 9 978 € HT.*

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h40.

**Le Président,  
Jean-Louis MAITRE**